

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RECONNAISSANCE DES AIDANTS - (N° 589)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 18

présenté par  
Mme Poletti, M. Diard et M. Leclerc

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.